

CONTRIBUTION DE MONSIEUR JEAN-BENOIT DECORSIERE

Mesdames, Messieurs,

Un débat démocratique, dit "de proximité" est organisé par les soins d'une commission adaptée, dont vous présidez les destinées, comme le prévoit la loi, concernant "l'opportunité de la réalisation d'une 2x2 voies entre Castres et Toulouse. Permettez la modeste contribution et l'avis d'un habitant du village de Saïx.

Puisque l'on est en terre démocratique et qu'il faut se mettre à nu, je me nomme Jean-Benoît Decorsière. Je suis cavalier et chasseur.

On a bien jusqu'ici entendu, faiblement, quelques paysans, dans la discussion, mais la corporation des descendants de Nemrod est pour l'instant restée muette... Y a-t-il, d'ailleurs, unanimité en son sein ? Je ne représente que moi-même, mais d'autres se reconnaîtront peut-être dans mes propos. C'est en mémoire d'un très cher ami disparu, que la désignation d'un métier en réponse à la très banale question : "que faites-vous dans la vie ? ", mettait en rage, que je me permets de faire apparaître mes qualifications professionnelles en second plan. Je suis accessoirement médecin anatomopathologiste en la bonne ville de Castres, c'est-à-dire que je m'occupe du diagnostic, et en particulier de celui du cancer, chez ses habitants.

Nous avons pu admirer, lors de la soirée castraise du 21 octobre dernier, certain député célèbre annonçant que "tout le monde est d'accord pour l'autoroute", même ceux qui ne l'étaient pas..., la ferveur démocratique de certain notoire Président, que cela ne "gênait pas" que l'on ne soit pas de son avis, mais qui regrettait cependant que ceux qui l'exprimaient soient tarnais, fussent-ils députés européens...Ne leur en déplaise, Castres et le Tarn Sud n'ont jamais été, et ne sont pas, une république bananière...et, pour ma part, je les gratifie tout de même de tout mon respect, même s'ils ne sont pas disposés à me le renvoyer. Le second, toujours très péremptoire, donnait déjà ses ordres, par Dépêche interposée, un jour avant (le 20 octobre) : "Il n'est pas question de parler de l'opportunité d'une autoroute !". C'était pourtant bien (fi de la courtoisie minimale qui devrait, Mesdames et Messieurs, vous être due !) le sujet prévu par votre commission et celui de la réunion, même s'il n'a pas eu lieu, et que soulèvent les questions suivantes :

Sont-ce les voies de communication ou les ressources propres de sa population qui permettent le développement d'une région (cf. celle du Nord, suréquipée de voies de communication et pourtant princesse du chômage)?

N'y a-t-il pas eu un "Grenelle de l'environnement" et en quoi l'axe routier en cause serait-il susceptible de bénéficier de mesures dérogatoires ?

Est-il justifié de perpétrer les dommages, définitifs, que l'on peut craindre sur la faune et la flore, pour gagner quelques aléatoires minutes de temps de transport, bien vite perdues dans les embouteillages toulousains (abandon du grand contournement) ?

La destinée future du Tarn Sud n'est-elle pas en partie de demeurer un rural "havre de paix", éventuellement, n'ayons pas peur des mots, futur "dortoir", pour des citadins déjà surmenés, qui seront bien contents d'en profiter alors ?

Enfin, ramenons-nous à un peu de modestie, si l'on ne peut faire venir de "pointure" intellectuelle sur Castres, comme le disait un intervenant de la soirée du 20, est-ce vraiment uniquement à cause des communications routières ?

Les minutes gagnées le seront-elles indéfiniment (modification probable, dans un proche avenir, des vitesses maximales autorisées), alors que le mal sera fait ?

Mais on l'a suffisamment répété, voire scandé, la question est ailleurs : un seul choix ! Aménagement public ou concession privée... J'ai peut-être le grand défaut de préférer les lettres aux chiffres, mais ne puis celer mon admiration devant la présentation qui est faite de l'alternative, la seule, devant laquelle on devrait s'incliner et que les pouvoirs publics ne pourraient que trancher : 2015 ou 2025 ! Que c'est beau ! Cela a le mérite de la cardinalité..., sans le côté "gros sabots" de la décimale absolue.

C'est en tous cas, bien que très argumenté sur brochure, plus "tire l'oeil" que le triste 2013 (aurions nous été jusqu'au vendredi ?) qui nous était, il y a quelque temps, proposé, sur de pourtant très alléchants autocollants, on peut dire publicitaires, et qu'arborent encore fièrement certains pare-brises. Si l'origine de tels chiffres relève d'un très sûr sens du marketing, on ne saurait nous faire croire qu'elle était en germe dans un esprit "indépendant" et libre de toute attache et qu'un individu, même moyennement pourvu du point de vue du quotient intellectuel, puisse mettre de sérieux espoirs en leur efficience. L'argument, somme toute peu original, qui labellise l'investisseur privé d'une plus grande efficacité que la lourdeur publique résiste même assez mal au fait que les aménagements en 2 x 2 voies déjà réalisés, qui lui seraient cédés, ne sont pas aux normes autoroutières...et serait à refaire !

Il permet surtout d'escamoter la responsabilité de dirigeants d'un état (c'est-à-dire nous), "impécunieux" malgré une fiscalité record, assez peu soucieux de l'égalité républicaine dont ils se gargarisent pourtant souvent, au regard du désastre que constitue l'aménagement territorial du Tarn sud.

Serait-il franchir les limites de la "correctness" que de penser que c'est pour cela que nos hommes politiques locaux appellent tous, comme un seul homme, avec la vigueur et la vivacité de la pensée unique, l'investisseur privé susceptible de suppléer aux carences publiques ? Leur pouvoir est pourtant issu d'urnes dans lesquelles nous avons glissé notre bulletin de vote...

Nous avons d'ailleurs pu constater, en nos temps de crise financière et bancaire, que le manque ne vaut pas pour tout le monde... Nécessité faisant loi, comment pourrait-on avoir l'impudence de demander aux contribuables que nous sommes d'attendre, jusqu'au delà de 2025, des équipements dont bénéficient déjà depuis longtemps nos immédiats voisins du nord du département, sauf à emprunter une autoroute caviar, coûtant de l'ordre de 15 euros aller-retour (une plus que probable rédhitoire augmentation de la fiscalité locale n'étant pas comptabilisée) ?

Venons-en maintenant aux dégâts vraisemblablement occasionnés par un tracé autoroutier qui serait effectué en parallèle à l'actuelle RN 126. On sait la véritable hécatombe que suscitent chez le gibier et la faune sauvage les grands axes autoroutiers.

M. Allain Bougrain Dubourg, dont je suis loin de partager toutes les opinions, a très souvent vanté, sur les écrans de télévision, le "bird watching". Personnellement plus en connivence avec la langue de Molière qu'avec celle de Shakespeare, je ne suis pourtant pas loin de partager son point de vue... Notre département est d'essence rurale et il nous suffit d'y faire trois pas pour tomber sur des compagnies de perdrix rouges et autres faisans sombres, avec une biodiversité rarement vue ailleurs, sinon recherchée à grand prix. Il m'est arrivé de passer d'assez longs moments, ce qui, compte tenu de ma charge de travail, est rare, à observer un superbe brocard (mâle du chevreuil) tout à proximité de chez moi. Je ne parle pas des lièvres des environs de Jonquières, des innombrables hulottes (et oui, il paraît qu'il s'agit d'une espèce menacée) du petit bois attendant à mon domicile et des autres gibiers ou animaux ni de la réserve (au soutien européen) de Cambounet-Sur-le-Sor... J'avoue mon incompetence en matière de flore... Le tracé autoroutier en cause toucherait directement 7000 hectares de terres, c'est-à-dire à peu près la superficie du gros des forêts tarnaises : la Grésigne faisant, selon Natura 2000, 3530 hectares, les forêts de la Montagne Noire (Ramondens, Hautaniboul et Cayroulet) 3900 (ZNIEFF), la forêt de Nore 1768. Serait-il raisonnable de sacrifier définitivement un territoire quasi équivalent à l'ensemble des forêts tarnaises, pour gagner quinze très hypothétiques minutes, ce qui reste, en tout état de cause, à démontrer, entre Castres et Toulouse ? Et qu'on ne vienne pas encore raconter des sornettes et autres "histoires à dormir debout" en rapport avec des autoroutes "paysagères", qui sont si vertes que l'on n'en peut mais, sans parler de certains accidents et télescopages de tracé, qui empêcheraient tout doublement de la voie ferrée reliant actuellement les deux villes, le rail étant pourtant redevenu une priorité depuis le Grenelle de l'environnement !

Il faut maintenant tordre le cou à un dernier argument, celui de l'impérative nécessité de joindre Toulouse au plus vite, notamment en raison du Canceropôle : une confusion est sciemment entretenue (les pro de "Les routes de l'avenir" en font l'un de leurs arguments soi-disant massue : il faut pouvoir aller "se soigner" à Toulouse) entre intérêts publics et privés... Il ne s'agit, en aucun cas, pour cette structure, de prise en charge de patients atteints d'un cancer, mais de recherche...en grande partie privée (suivez mon regard, qui n'est toujours pas dépourvu de respect), autour

de cette maladie, dont je pense pouvoir parler en relative connaissance de cause. L'Agence Régionale d'Hospitalisation pilote, quant à elle, pour ce qui est des soins, les deux centres tarnais fort bien dotés, avec lesquels je m'honore de collaborer, que sont le CHIC, Centre Hospitalier Castres-Mazamet et la clinique Claude Bernard à Albi. N'en déplaise aux "Routes de l'avenir", on se soigne fort bien dans le Tarn, même si, je peux en témoigner, Toulouse tente bien souvent de se servir quasi commercialement et de façon assez peu "fair-play" de son prestige de métropole régionale, pour un service rendu de qualité au maximum égale.

Si l'on y réfléchit bien, le handicap routier tiendrait donc même davantage à la liaison Castres-Albi qu'à celle entre Castres et Toulouse...

Pour conclure, je pense être autorisé à affirmer que mon métier et mes préoccupations ne me tirent pas vers la stricte préoccupation d'un respectable mais désuet passé, même s'il est toujours important de savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va : il s'agit bien ici d'avenir et du souci de ce qui pourra être légué aux générations futures.